

La formation, c'est ici !

Guide d'inscription à une action de formation DPC Sommeil

2025 / 2026



Sommaire

Le DPC	P.1
Inscription administrative	P.1
Inscription pédagogique	P.2
Prise en charge par l'ANDPC	P.2
Le DPC «sommeil »	P.2
Aspect Réglementaire	P.2
Conditions d'obtention	P.2
La participation à une action de DPC	P.2
Diplôme universitaire / interuniversitaire	P.2
L'inscription et la prise en charge DPC	P.3
Inscription sur le portail DPC (première inscription)	P.3
1 : Informations personnelles et professionnelles	P.3
2 : Informations de connexion	P.4
Inscription à l'action de formation	P.5
Confirmation de l'inscription	P.6
Fin de la formation et validation du parcours DPC	P.7
L'attestation de formation	P.7
La validation de la formation DPC	P.7
La validation pour les médecins généralistes	P.8
La validation pour les médecins spécialistes	P.9



La formation c'est ici !

Comment inscrire ses médecins à une formation DPC sommeil avec Avëya Formation ?

Le DPC

Si vous souhaitez inscrire l'un de vos médecins à une action de formation « DPC », vous devez tout d'abord prendre contact avec l'organisme de formation « Avëya Formation ».



Pour ce faire vous pouvez contacter :

Notre équipe pédagogique s'appuie sur des formateurs issus directement du monde de la santé, apportant à nos programmes une expertise à la fois clinique, organisationnelle et humaine.

- Marie BORCHI, coordinatrice pédagogique -
marie.b@aveya-formation.com
- Ludovic ROBIN, directeur pédagogique -
ludovic.r@aveya-formation.com

Inscription administrative

Afin que nous réservions la place pour votre médecin, vous devez nous communiquer les informations suivantes :

- Son nom
- Son prénom
- Sa spécialité (si généraliste précisez « MG »)
- Son numéro RPPS ou numéro ADELI
- Son numéro de téléphone et son adresse électronique
- Une adresse de facturation

Ces informations sont importantes car elles nous permettent de pouvoir mettre à jour la liste des effectifs, de réaliser les documents de formation et de pouvoir communiquer aux médecins les informations relatives à la formation.



Inscription pédagogique

Prise en charge par l'ANDPC

Dans le cas où le médecin possède des droits sur son compte DPC, il doit s'inscrire à l'action de formation correspondante directement sur le portail du PDC à l'adresse :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

Pour retrouver la liste de nos actions de formation, vous pouvez utiliser le code « 9518 », correspondant à l'identifiant de notre organisme de formation.

Le nombre d'heures restant ne donne pas d'indication suffisamment précise ainsi, la remontée concernant le montant en euros de sa PEC nous sera faite ultérieurement dès l'inscription réalisée. Nous pourrons alors mieux vous renseigner sur l'élaboration éventuelle d'une convention

Le DPC « sommeil »

Aspect Réglementaire

Depuis le 1er janvier 2022, les médecins prescripteurs de ventilation par pression positive continue (PPC) doivent justifier d'une formation professionnelle spécifique. Pour les médecins généralistes, le parcours de formation est attesté par le Collège de la Médecine Générale (CMG) et validé ensuite par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Conditions d'obtention

La participation à une action de DPC

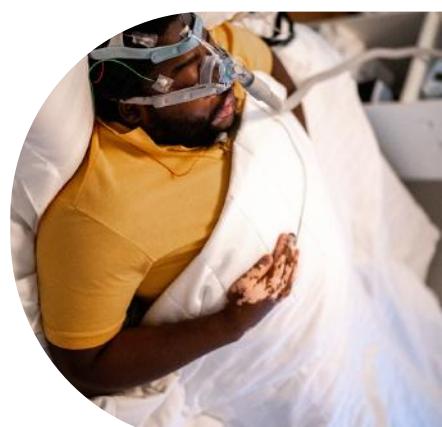
Le parcours comporte 40 heures, en un ou deux ans. Le programme de cette (ces) action(s) de DPC doit comprendre 3 axes :

- Le diagnostic : les indications et l'analyse critique des enregistrements diagnostiques (polygraphies ou polysomnographies)
- Le traitement : les indications, les méthodes, et le suivi des traitements (PPC et orthèse d'avancée mandibulaire)
- La nécessité d'une approche multidisciplinaire de ce syndrome, impliquant selon les cas ORL, pneumologues, neurologues, psychiatres, ou médecins du travail, dans le cadre de la FST.

Justificatif(s) demandé(s) : attestation(s) pour 40H de formation (en 1 ou 2 ans)

Diplôme en lien avec le sommeil de niveau DU ou DIU

Justificatif demandé : copie du diplôme



L'inscription et la prise en charge DPC

Inscription sur le portail DPC (première inscription)

Pour vous inscrire à l'ANDPC vous devez dans un premier temps vous rendre à l'adresse :

<https://www.agencedpc.fr/professionnel/compte/etape0>

Remplissez ensuite les champs demandés sur les deux onglets :

1 - Informations personnelles et professionnelles

Créer mon compte personnel

* Champs obligatoires.

– Informations personnelles

Nom de naissance * Martin

Prénom * George

Profession * Médecin

Numéro RPPS * Numéro RPPS

Lieu de naissance * [ou pays si née] hors de France

Date de naissance * 13/12/1989

Je ne suis pas un robot 

Annuler Etape suivante

– Informations personnelles

Nom Martin Prénom George

Date de naissance 13/12/1989

Profession

Profession * Aide-soignant

Situation d'exercice * Ayant au moins une activité

Exercise

Mode d'exercice * Salarié FINESS Le numéro de finess est obligatoire

Profil salarié * Autre salarié

Adresse professionnelle

Adresse * Ce champ est obligatoire.

Code Postal * Ce champ est obligatoire.

Région * Ce champ est obligatoire.

Ville * Ce champ est obligatoire.

Pays * Ce champ est obligatoire.

Retour Etape suivante

2 : Informations de connexion

Cliquez enfin sur « étape suivante » pour valider.

Informations de connexion

Courriel *	<input type="text"/>	Mot de passe *	<input type="text"/>
Confirmer le courriel *	<input type="text"/>	Confirmer le mot de passe *	<input type="text"/>
Téléphone portable	<input type="text" value="(+33)"/> Ex: 0612345678	<input type="button" value="Envoyer"/>	
<input type="checkbox"/> Je préfère recevoir le code d'activation par e-mail, le code me sera adressé par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.			

Je déclare avoir lu et compris les [Conditions Générales d'Utilisation](#) relatives à création d'un compte personnel et à l'utilisation de l'espace « Professionnel de santé ». Dans le cadre de la création et de l'utilisation de votre compte personnel, l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu [ou « ANDPC »] traite vos données à caractère personnel. Afin d'en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits. * L'ANDPC vous invite à prendre connaissance de sa [Politique de Confidentialité](#)

[Retour](#)

[Etape suivante](#)

Inscription à l'action de formation

Afin de vous inscrire à notre formation, il vous faut rechercher la session de formation dans la barre de recherches située à gauche.

Vous pouvez la trouver en cherchant :

- Le n° d'organisme DPC « **9518** », ou,
- Le n° de l'action de formation : **95182325004** pour la session 1 et **95182325005** pour la session 2

Accueil Document De Traçabilité Inscription Contact Signalement

Ordonner Par: Organisme Titre Typologie Format Durée

1 résultat(s) trouvé(s)

Référence: 95182325003	<input type="button" value="DÉTAIL"/>
Titre: Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil	<input type="button" value="ORGANISME"/>
Typologie: Formation continue	
Format: Présentiel	
Durée: 40h	

Il faut ensuite cliquer sur le titre de la formation ou sur le bouton détail pour accéder aux informations en lien avec les modalités de formation et à la liste des sessions.

[FERMER](#)[DÉTAIL ACTION](#)[LISTE SESSIONS](#)**Fiche action de DPC, référence N°: 95182325003****Titre de l'action:**

Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil

Publics concernés:

★ Médecins spécialistes en médecine générale

★ Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

☆ Médecine générale

☆ Pneumologie

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s):

★ Médecins spécialisés en médecine générale :

☆ 97 : Gestes techniques utiles dans la pratique,

★ Médecins spécialisés en pneumologie :

☆ 137 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil,

Vous pouvez ensuite accéder à la liste des sessions et sélectionner celle de votre choix pour vous inscrire.

[FERMER](#)[DÉTAIL ACTION](#)[LISTE SESSIONS](#)

N° Session	Date de session	Type(s) d'action	Présentiel	Classe virtuelle	Non-présentiel
------------	-----------------	------------------	------------	------------------	----------------

23.007

06/11/2023

Formation continue

06/11/2023
 07/11/2023
 08/11/2023
 09/11/2023
 10/11/2023
 40 Heures
 69002 LYON 2EME ARRONDISSEMENT

Cliquez sur l'œil pour voir le descriptif et vous inscrire.

[FERMER](#) [RETOUR SESSION\(S\)](#)**Fiche session**

Référence action:

95182325003

Session N°:

23.007

Statut:

Ouverte



Prix de vente public:

2000 €

Unité 1: Formation continue - Présentiel

Date 1 ^{er} jour	06/11/2023
Nombre d'heures 1 ^{er} jour	8
Date 2 ^{ème} jour	07/11/2023
Nombre d'heures 2 ^{ème} jour	8
Date 3 ^{ème} jour	08/11/2023
Nombre d'heures 3 ^{ème} jour	8
Date 4 ^{ème} jour	09/11/2023
Nombre d'heures 4 ^{ème} jour	8
Date 5 ^{ème} jour	10/11/2023
Nombre d'heures 5 ^{ème} jour	8
Lieu	Pays
	France (y compris DOM-COM)
	Adresse
	12 Rue Marc-Antoine Petit
	Lieu
	Hôtel CHROMATICS
	Code postal
	69002
	Ville
	LYON 2EME ARRONDISSEMENT

Intervenants

 Philippe GUERIN

Confirmation de l'inscription

Validation sur le portail

Après avoir cliqué vous aurez un écran de validation vous permettant de savoir à quel montant s'élève la prise en charge par l'ANDPC.

Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Action	94492000003
Session No	1
Date de début	27/11/2020
Date de fin	27/11/2020
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	665
Votre indemnisation	315 €

ANNULER

Valider

Réception de la notification par nos services

Une fois que vous avez validé nous recevrons une notification de demande d'inscription via notre portail ODPC. Nous pourrons la valider et transmettre les informations concernant le restant à régler, le cas échéant.

Confirmation

1 - Un premier mail est envoyé afin de confirmer l'inscription et de rappeler les modalités de déroulement de la formation.

2 - Un second mail est envoyé dans un délai allant d'un mois à 15 jours avant le début de la session, contenant le programme de formation ainsi que la convocation nominative pour le participant.

Fin de la formation et validation du parcours DPC

L'attestation de formation

A la fin de la session de formation, une attestation de participation reprenant l'ensemble des modalités est transmise aux participants.



ATTESTATION DE PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

I. – Participant

Nom : Nom de naissance (si différent du nom) :
Prénom : Date de naissance :
Adresse d'exercice principal :

Adresse électronique (facultatif) :

Profession :

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> médecin | <input type="checkbox"/> pédicure-podologue | <input type="checkbox"/> opticien-lunetier |
| <input type="checkbox"/> chirurgien-dentiste | <input type="checkbox"/> ergothérapeute | <input type="checkbox"/> prothésiste |
| <input type="checkbox"/> sage-femme | <input type="checkbox"/> psychomotricien | <input type="checkbox"/> orthésiste |
| <input type="checkbox"/> pharmacien | <input type="checkbox"/> manipulateur | <input type="checkbox"/> diététicien |
| <input type="checkbox"/> infirmier | <input type="checkbox"/> d'électroradiologie médicale | <input type="checkbox"/> technicien de laboratoire médical |
| <input type="checkbox"/> masseur-kinésithérapeute | <input type="checkbox"/> préparateur en pharmacie | <input type="checkbox"/> aide-soignant |
| <input type="checkbox"/> orthophoniste | <input type="checkbox"/> audioprothésiste | <input type="checkbox"/> auxiliaire de puériculture |

Mode d'exercice dominant > (50%) :

- | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> salarié | <input type="checkbox"/> mixte | <input type="checkbox"/> service de santé des armées |
| <input type="checkbox"/> libéral | | |

II. – Numéro RPPS ou ADELI

N° RPPS :

ou N° ADELI :

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 – Journal officiel du 17 juillet 1998).

III. – Conditions de participation

Programme pluriannuel (oui/non) : en cours

Date de début : **06/10/2025** Date de fin (si en cours date envisagée) : **10/10/2025**

Année(s) civile(s) de participation : **2025**

L'attestation est délivrée au professionnel de santé et transmise à l'entité en charge du contrôle au titre de chaque année civile.

AVÉYA Formation – 14 avenue Joseph Honoré Isnard – ZA les Bois de Grasse – 06130 Grasse
N° déclarant d'activité OF 930 608 900 06 / DPC 9518

AVÉYA Formation – 14 avenue Joseph Honoré Isnard – ZA les Bois de Grasse – 06130 Grasse
N° déclarant d'activité OF 930 608 900 06 / DPC 9518

Cette attestation vous permettra de demander la validation de votre parcours DPC sommeil et d'avoir la possibilité de prescrire.



IV. – Organisme de DPC

Nom/sigle : AVÉYA FORMATION
Adresse : 14 avenue Joseph Honoré Isnard ZA les Bois de Grasse 06130 Grasse
N° enregistrement OGDPC : 9518

V. – Programme de développement professionnel continu

Intitulé du programme : Troubles respiratoires pendant le sommeil – 40h de formation
Action DPC n° **95182325004 + 95182325005**

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit : **96 – Prise en charge optimale et diagnostic du syndrome d'apnée du sommeil**

Préciser l'année ou l'arrêté auquel cette orientation fait référence :

Nom du responsable de l'organisme de DPC : ROBIN Ludovic

Atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à Grasse, le **16/10/2025**

Cachet et signature

AVÉYA FORMATION
ROBIN Ludovic – Directeur Pédagogique
22 av Joseph Honoré Isnard
ZA les Bois de Grasse
06130 GRASSE
Tél. 04 93 49 27 38 – Fax. 09 70 32 57 54
RCS Grasse 537 594 525 – N° déclarant Activité 930 608 900 06

La validation de la formation DPC

Une fois l'attestation de participation à la formation obtenue, il vous faut accéder à une plateforme pour la faire valider.

La validation pour les médecins généralistes

Les médecins généralistes doivent faire valider leur action de formation DPC par le Collège de la Médecine Générale (CMG).

Pour se faire, ils peuvent se rendre sur le portail Archimède via le lien <https://www.archimede.fr/> puis suivre les étapes liées au type d'activité concerné.

Cette démarche donnera lieu à la remise d'une attestation.



Un outil proposé par le Collège de la Médecine Générale qui permet aux professionnels de santé ainsi qu'aux étudiants en médecine de créer et mettre à jour leur Déclaration Publique d'Intérêts, aux médecins généralistes de générer leurs attestations de conformité pour les parcours de formation spécifiques et le parcours triennal de Développement Professionnel Continu.



Vous êtes professionnel de santé ou étudiant en médecine...

Nous vous invitons à créer votre espace personnel sur archimedefr.

Il vous permettra de créer votre Déclaration Publique d'Intérêts, et faire une demande d'attestation de conformité si vous êtes médecin généraliste.

[CRÉER UN COMPTE](#)

Vous avez déjà un compte sur archimedefr...

Vous souhaitez créer, mettre à jour ou partager votre Déclaration Publique d'Intérêts, ou obtenir une attestation de conformité pour votre parcours de formation continue (activité Sommeil, Otologie, parcours triennal)

[ME CONNECTER](#)

Vous êtes une institution, un professionnel de santé...

Vous souhaitez consulter la Déclaration Publique d'Intérêts d'un professionnel de santé ou d'un étudiant en médecine.

[RECHERCHER UNE DPI](#)

La validation pour les médecins spécialistes

Les médecins spécialistes doivent faire valider leur formation DPC par leur conseil national professionnel (CNP).

Afin de faciliter la démarche, ils peuvent se rendre sur le portail dédié à cela sur le site de la Fédération des spécialités médicales (FSM) via le lien :

[https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp.](https://parcourspro.online/cnp_fsm.jsp)



Votre inscription

Les Conseils Nationaux Professionnels ont un rôle désormais essentiel dans la définition et la délivrance de l'attestation de conformité du parcours de formation. Ils doivent être présents dans la démarche du DPC chaque fois que le médecin le souhaite.

C'est pourquoi nous avons créé cette plateforme destinée à faciliter votre démarche et votre communication avec votre CNP. Pour y accéder, merci de valider ces informations.

Votre email :

Votre CNP principal :

En vue de la validation de votre DPC (plusieurs choix possibles)

- Vous avez ouvert un compte à l'agence nationale du DPC
- Vous êtes engagé dans une démarche d'accréditation des spécialités à risques
- Vous souhaitez suivre le parcours DPC proposé par votre CNP

Je valide mes informations

[RGPD et confidentialité des données](#)

Dispositif conçu par **FORMITEL**

Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

AVÉYA FORMATION



Organisme délivrant par l'Agence nationale du CFC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :



14, avenue Joseph Honoré Isnard
ZA les Bois de Grasse
06130 Grasse
T 04 93 49 27 38
aveya-formation-sante.com